

## **45 Liège et ouvrages en liège**

### **Note**

1. Le présent Chapitre ne comprend pas:
  - a) les chaussures et leurs parties, du Chapitre 64;
  - b) les coiffures et leurs parties, du Chapitre 65;
  - c) les articles du Chapitre 95 (jouets, jeux, engins sportifs, par exemple).